



Bordeaux, le 15 mars 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service maritime et littoral : modification de l'accueil du public

A compter du vendredi 16 mars 2018, l'accueil du public au Service Maritime et Littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer se fera uniquement sur rendez-vous à Bordeaux (1-3 rue de Fondaudège). Il reste en revanche inchangé sur le site d'Arcachon :

- **Pôle Gens de mer et navigation professionnelle** : 9h00-12h00 et 13h30-16h00 les lundi et jeudi / 9h00-12h00 les mardi, mercredi et vendredi.
Contact mail : ddtm-navpro@gironde.gouv.fr
- **Pôle Plaisance** : 9h00-12h00 et 13h30-16h00 le lundi / 9h00-12h00 du mardi au vendredi.
Contact mail : ddtm-gmn@gironde.gouv.fr
- **Pôle Cultures Marines et Environnement** : 9h00-12h00 (les jours de coefficient de marée inférieur à 60)

Le déroulement des sessions de l'épreuve théorique du permis mer côtier reste également inchangé avec l'organisation de sessions à Villenave d'Ornon et Arcachon.

Les courriers doivent désormais être envoyés à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer
Service maritime et littoral
Unité de gestion administrative des marins et des navires
5 quai du Capitaine Allègre
BP 80142
33311 Arcachon cedex

Le service Maritime et Littoral gère l'immatriculation des navires, délivre les permis d'armement, organise les sessions des différents permis mer et participe au suivi de la carrière des marins professionnels.

Contacts Presse :

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99 / *Agathe NOUGUÉ* : 06 73 64 76 44
Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, préfecture de la Gironde
Bureau de la Communication Interministérielle - Tél. : 05 56 90 60 18 - pref-communication@gironde.gouv.fr
Twitter [@PrefAquitaine33](https://twitter.com/PrefAquitaine33) - Facebook [@PrefetNouvelleAquitaine33](https://www.facebook.com/PrefetNouvelleAquitaine33)
